

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

18 OCT. 2021

ARRIVEE

A l'attention de Monsieur Kevin PACCHIONI
Bureau de la coordination interministérielle et
de la stratégie territoriale
Sous-Préfecture de Palaiseau
Avenue du Général de Gaulle
91120 PALAISEAU CEDEX

Orsay, 18 octobre 2021

Affaire suivie par Hélène Roussel

Réf. : BL/AE/HR/MP/2021-458

Objet : Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) – Gare d'Orsay-Gif –
ZAC de Moulon

Monsieur le sous-préfet,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Moulon à Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, créée le 28 janvier 2014 par arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-18, il est prévu d'implanter sur les parcelles cadastrées ZR297 et ZR305 située à Orsay, la gare de la ligne 18 du Grand Paris Express d'Orsay-Gif.

Le programme représente 2599 m² de Surface de Plancher (SDP) répartie de la manière suivante :

- 2371m² de SDP pour l'équipement d'intérêt collectif gare composé des espaces d'accueil du public et des locaux techniques dédiés à la gare. Ces surfaces constructibles sont réparties sur 3 niveaux : rez-de-chaussée, mezzanine et niveau des quais,
- 228m² de SDP pour les locaux commerciaux et de service, sur deux niveaux, et une toiture accessible.

Afin d'encadrer l'aménagement et la constructibilité de cette cession foncière, un projet de Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) a été établi par l'EPA Paris-Saclay. Conformément à l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, nous vous transmettons ci-joint pour approbation ce cahier des charges et ses annexes :

- Annexe n°1 – Programme des constructions
- Annexe n° 1.1 – Plan de cession du lot
- Annexe n°2.1 – Cahier de limite des prestations générales – Gares
- Annexe n°4 – Règlement de chantier – L18 - SGP
- Annexe n°7 – Communication - concertation – L18 - SGP

Nous vous remercions également de bien vouloir procéder à la publication de l'approbation de ce CCCT, conformément à l'article D311-11-1 du code de l'urbanisme. Le cahier des charges et ses annexes seront consultables dans les locaux de l'EPA Paris Saclay, 6 boulevard Dubreuil à Orsay.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le sous-préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît Lebeau
Directeur de l'Aménagement

PJ : Deux exemplaires du CCCT et de ses annexes